



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
Valant règlement de consultation

Inventaire des odonates sur le site Natura 2000 FR8302038 « Rivières à Ecrevisses à pattes blanches des vallées du Cé et de l'Auzon »

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitants (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Consultation simplifiée, marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

3.1. Contexte :

Le site Natura 2000 « Rivières à Ecrevisses à pattes blanches des vallées du Cé et de l'Auzon » couvre une surface de 240,5 hectares pour un linéaire de 120 kilomètres de cours d'eau et concerne le territoire de 9 communes du Puy-de-Dôme et 5 de la Haute-Loire.

Le site se trouve entre 400 et 1 100 m d'altitude. Il est dit linéaire, c'est-à-dire qu'il est constitué d'une bande de 10 mètres de part et d'autre des cours d'eau du site. Ces cours d'eau sont le Cé, l'Auzon et leurs affluents respectifs. Il s'agit de cours d'eau de faible largeur, pouvant aller de 10 mètres de large pour les parties aval du Cé et de l'Auzon à de faibles écoulements pour leurs parties amont et certains



de leurs affluents. On peut distinguer trois zones principales : l'extrême aval du site, partie où le Cé et l'Auzon sortent des vallées encaissées et confluent avec l'Allier, il s'agit d'une zone plus anthropisée (village d'Auzon) et où les pentes s'adoucissent (plaine alluviale de l'Allier) ; la zone intermédiaire, caractérisée par des vallées encaissées et très boisées, et de fortes pentes (couvre une grande partie du site Natura 2000) et la zone des sources, caractérisée par des altitudes plus hautes, des cours d'eau de plus petite taille et une agriculture plus présente, donc des milieux plus ouverts.

Ce site Natura 2000 n'a jamais été animé avant la désignation en 2024 du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez comme structure porteuse et animatrice. Il ne dispose pas d'un Document d'Objectifs (DOCOB) ayant été validé par son Comité de Pilotage. Le syndicat mixte du Parc est chargé de l'élaboration de ce DOCOB sur une période de 2 ans, en 2025 et 2026.

L'inventaire des odonates est une étape importante du projet d'élaboration du DOCOB, notamment pour l'acquisition des connaissances nécessaires à la bonne définition de l'état des lieux écologique du site. Cela permettra également d'avoir une référence sur laquelle appuyer les avis et évaluations d'incidences, d'adapter la stratégie de gestion dans le but d'opérer une gestion adaptée pour la restauration ou le maintien de l'état de conservation des espèces d'odonates et leurs habitats. Cet inventaire s'intéresse aux populations des espèces d'odonates d'intérêt communautaire au titre de Natura 2000 (listées dans l'annexe II de la Directive Habitats Faune-Flore) et aux autres espèces patrimoniales d'odonates, ainsi qu'aux habitats favorables à toutes ces espèces. L'étude caractérisera également l'état de conservation des espèces et de leurs habitats favorables.

Le prestataire retenu devra conduire les actions décrites ci-dessous.

3.2. Objectifs de la mission :

La mission consiste à réaliser l'inventaire des odonates ainsi que de leurs habitats favorables sur le site Natura 2000 « Rivières à Ecrevisses à pattes blanches des vallées du Cé et de l'Auzon ». Ce travail est nécessaire afin de faire l'état des lieux écologique des milieux naturels et d'améliorer les connaissances sur ce site Natura 2000.

3.3. Périmètre de l'étude :

L'étude permettra de caractériser le site Natura 2000. Un fichier cartographique de ce périmètre sera fourni au prestataire par le Parc. Le site Natura 2000 englobe le lit des cours d'eau et une bande de 10 mètres de large de part et d'autre du lit des cours d'eau. Le travail sera conduit sur des stations choisies pour représenter au mieux l'ensemble du site. Le nombre et le positionnement de ces stations sera à définir par le prestataire en concertation avec le chargé de mission du Parc référent pour ce projet.

Ce site est, pour l'instant, dépourvu de cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire fiable. Ce travail de cartographie sera réalisé sur la même période que cette étude odonates. Il ne sera donc pas possible de s'appuyer sur une cartographie finalisée pour orienter le choix des stations d'inventaire.

Liste des communes concernées (code INSEE + nom de la commune) :

- 43016 Auzon
- 43052 Champagnac-le-Vieux
- 43064 Chassignoles



- 43193 Saint-Hilaire
- 43261 Vézézoux
- 63079 Champagnat-le-Jeune
- 63088 La Chapelle-sur-Usson
- 63448 Le Vernet-Chaméane
- 63277 Peslières
- 63328 Sainte-Catherine
- 63353 Saint-Germain-l'Herm
- 63367 Saint-Jean-Saint-Gervais
- 63376 Saint-Martin-d'Ollières
- 63442 Valz-sous-Châteauneuf

3.4. Contenu de la mission :

3.4.1. Inventaire odonates

L'inventaire s'inspirera du protocole de suivi STELI, ce qui permettra d'éventuellement mettre en place par la suite (en phase d'animation du DOCOB) des suivis sur les espèces à enjeux qui seront identifiées sur le site Natura 2000. Ce protocole national pourra être adapté pour répondre aussi bien que possible aux exigences locales et à l'échelle du site.

L'identification des imagos se fera à vue ou, si nécessaire, par capture au filet et relâche immédiate. Dans le deuxième cas, l'opérateur devra être muni des autorisations nécessaires à la capture et la manipulation des espèces protégées.

Les exuvies seront également recherchées.

3.4.2. Caractérisation de l'état de conservation des populations des espèces d'odonates du site Natura 2000

D'après la méthode de la DHFF (Directive Habitats Faune Flore), l'évaluation de l'état de conservation d'une espèce s'appuie sur 4 paramètres comprenant chacun plusieurs points à évaluer (voir figure 1).

MÉTHODE D'ÉVALUATION

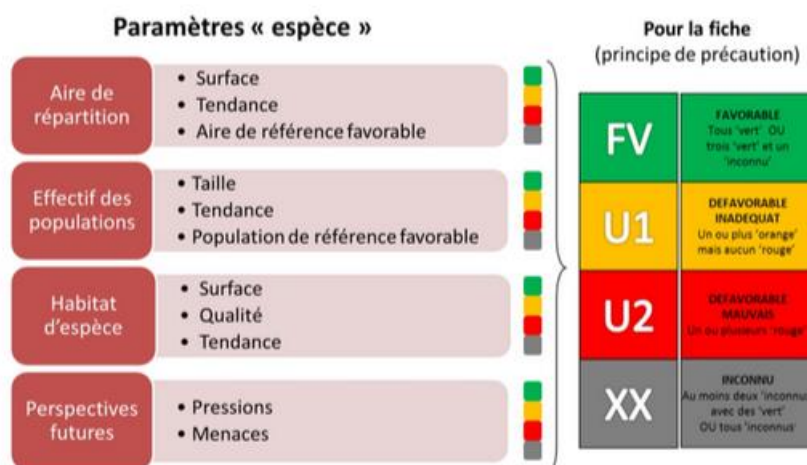


Figure 1 : extrait de la méthode d'évaluation de l'état de conservation d'une espèce de la Directive Habitats Faune Flore (source : <https://inpn.mnhn.fr/programme/rapportage-directives-nature/presentation>)

Après avoir évalué les paramètres 'aire de répartition', 'effectif des populations', 'habitat d'espèce' et 'perspectives futures', le tableau de droite de la figure 1 (ci-dessus) permet de donner l'état de conservation de l'espèce à l'échelle spatiale qui aura été choisie en appliquant le principe de précaution. L'état de conservation des espèces d'odonates contactées pendant le suivi sera évalué à l'échelle du site Natura 2000.

La pertinence des sous-paramètres (surface, tendance, aire de référence, etc.) devra être questionnée. Ils pourront être affinés, modifiés ou remplacés dans le but d'adapter au mieux la méthode au contexte local et en particulier aux espèces ciblées.

L'évaluation de l'état de conservation des odonates devra être détaillée clairement, en donnant les paramètres chiffrés utilisés (par exemple : mesure ou estimation de la granulométrie du substrat) et en justifiant précisément les hypothèses et analyses qui sont faites « à dire d'expert ». Notamment, le choix de la « référence favorable » devra être justifié.

3.4.3. Caractérisation de l'état de conservation des habitats des odonates d'intérêt communautaire

Pour chaque station, l'habitat physique sera caractérisé comme favorable ou défavorable pour chaque espèce présente à l'échelle du site Natura 2000 ou potentiellement présente. Une cartographie sera faite à partir de ces résultats.

L'état de conservation des habitats à odonates présents sur les stations sera à évaluer selon une méthode à définir, s'inspirant de la méthode de la DHFF (cf. paragraphe précédent), en en reprenant notamment le système de notation (défavorable, mauvais à favorable).



Les paramètres pris en compte dans la démarche de cartographie des habitats favorables aux odonates et de leur état de conservation devront être présentés et brièvement justifiés.

3.4.4. Propositions de gestion

Au regard des états de conservation des espèces et des habitats d'espèces, des propositions pour la gestion du site en vue de la préservation ou de l'amélioration de l'état de conservation des odonates et de leurs habitats seront formulées explicitement. Ces propositions prendront la forme de fiches-actions.

3.4.5. Renseignement de la base de données naturalistes

Le prestataire devra saisir les données soit directement dans Géonature grâce à un compte temporaire créé par le Parc (une liste des espèces observées avec leur nom latin et leur CD_NOM devra être au préalable transmise au Parc), soit dans le tableau Excel qui sera fourni par le Parc en respectant strictement les champs à renseigner.

3.5. Rendus de la mission

3.5.1. Livrables attendus

À l'issue de sa mission, le prestataire rédigera un rapport d'expertise qui compilera l'ensemble des éléments produits ainsi que les annexes suivantes : atlas cartographique des données produites (inventaire espèces et habitats favorables séparés), informations méthodologiques concernant la réalisation de l'inventaire, afin de conserver une trace de la méthode utilisée, compilation des fiches terrain.

Le rapport de l'étude présentera :

- Une introduction,
- La description des méthodes utilisées,
- Les résultats,
- Une discussion de ces résultats,
- Des propositions de gestion, sous forme de fiches actions,
- Une conclusion,
- Un résumé d'une page synthétisant tout ce qui précède,
- Une bibliographie,

La page de garde du rapport devra comporter au minimum les informations suivantes :

- Le titre du document,
- Le titre de l'étude,
- Le nom et le numéro du site Natura 2000,
- Les références du pouvoir adjudicateur et du prestataire retenu,
- Le ou les auteurs du document,
- L'année de publication du document,
- Les logos des financeurs (fournis par le Parc).



Les références de la mission (titre) et du site Natura 2000 (nom et numéro) ainsi que la pagination seront indiquées sur chaque page du rapport d'expertise.

Le sommaire de chacun des documents comportera un niveau de détail suffisant pour donner une vision globale du contenu des documents et permettre au lecteur de se reporter rapidement aux éléments souhaités.

Les cartes seront réalisées à partir des données produites lors de l'étude. Elles seront présentées à une échelle de restitution de 1/10 000. Le fond utilisé pour la restitution des cartes sera l'orthophotographie. Ces cartes comprendront systématiquement le périmètre du site Natura 2000 ainsi qu'une légende.

La légende comportera des figurés sans ambiguïté et des libellés explicites. Elle sera associée à chaque carte, permettant ainsi une autonomie de la carte, notamment en cas de duplication. La légende ne devra faire apparaître que les items présents sur la carte et non ceux de l'ensemble de la zone d'étude, de façon à ne pas encombrer les cartes avec des éléments inutiles.

Les différentes cartes comprendront :

- le titre de l'étude, qui sera de format homogène pour l'ensemble des cartes ;
- le titre de la carte qui reflétera précisément l'information contenue dans celle-ci, il sera également de format homogène sur l'ensemble des cartes ;
- les éléments permettant d'assurer la traçabilité des informations utilisées et présentées (à faire figurer lisiblement sur la carte) : mentions légales notamment liées au droit de reproduction de données commerciales comme celles de l'IGN (copyright), date des sources utilisées (fond de référence IGN), date de réalisation, producteurs de la carte (auteurs et/ou structures), mention (dans le cas de limites d'utilisation des informations selon leur degré de fiabilité) ;
- une échelle, insérée sous la forme de texte et un graphique ;
- la direction du Nord sous forme de flèche pour éviter les problèmes de compatibilité de pilote d'impression. Il faut orienter les cartes avec le Nord en haut de la carte ;
- le numéro de la carte en indiquant le nombre total de cartes (ex : carte X/Y).

Il est par ailleurs possible d'ajouter d'autres éléments tels qu'un cartouche comportant une « sous-carte » pouvant localiser la carte par rapport à l'ensemble du site, un sous-titre, une photo, des commentaires... Il faut néanmoins garder en mémoire de ne pas surcharger le document afin que l'information principale reste lisible.

L'ensemble de ces documents restera la propriété du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez.

L'ensemble des données produites dans le cadre de la mise en œuvre de cette étude devra être transmis au Parc naturel régional Livradois-Forez.



3.5.2. Formats attendus

Le prestataire fournira en format numérique l'ensemble des documents relatifs à l'étude avec notamment :

- Les rapports, comptes rendus et textes divers dans un format éditable texte **.doc et** au format **.pdf**
- L'atlas cartographique au format **.pdf**
- Les supports de présentation au format **.ppt et .pdf**
- Les outils de calculs et tableurs dans un format **.xls**
- Les couches cartographiques RASTER aux formats utilisables QGIS
- Les couches cartographiques VECTEUR au format Shape (ESRI) utilisables avec QGIS ; avec les éléments de mise en forme utilisés pour l'atlas cartographique (projet **.qgs** ou fichier **.qml**)
- Les scripts éventuellement élaborés et nécessaires aux traitements cartographiques de l'étude (ces scripts seront livrés sous licence libre)
- Les métadonnées dûment renseignées (avec dictionnaire des attributs)
- Les données d'entrée acquises dans le cadre de l'étude dans le format adapté et permettant une exploitation ultérieure (non fournies au démarrage)
- Les données cartographiques seront repérées, digitalisées ou traitées en coordonnées Lambert 93 dans un Système d'Information Géographique.

3.6. Délai d'exécution

Une première version des rendus sera remise avant le 31/10/2025.

La version finale, après prise en compte des remarques faites par le Parc, sera remise avant le 30/11/2025.

Les prestations pourront commencer dès la notification du marché.

Le contrat sera conclu pour une période comprise entre la notification du marché et le 31/12/2025.

4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. La valeur scientifique et technique : 40%
2. Le prix : 40%
3. Le délai d'exécution et le planning proposé : 20%

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)



Montant total du marché :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

- Un premier acompte de 30% sera versé à réception de la lettre de commande et sur présentation d'une facture.
- Le solde de 70 % sera versé à l'issue de la mission, après acceptation par le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez du rapport d'étude final adressé au plus tard le **30 novembre 2025**, après acceptation par le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez des données renseignées sur Géonature ou dans le tableau Excel fourni et sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le mercredi 30 avril 2025 – 12 h (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.



10- Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : ☐

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Descriptif de la prestation proposée et des moyens humains dédiés
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional
Livradois-Forez